

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande

Band: 12 (1874)

Heft: 29

Artikel: Excentricités du luxe romain et du luxe moderne : (fin)

Autor: A.R.

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-182843>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 09.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

sieur le préfet! c'est trop de blague: grâce à votre embonpoint et à vos bottes éperonnées, vous vous promenez par monts et par vaux sans être inquiété; tandis que moi, morbleu, philosophe pauvre, je ne puis parcourir vos grands chemins sans être arrêté par vos gendarmes, et, si je ne suis pas en mesure de prouver mon identité, vous me faites conduire d'étape en étape comme un malfaiteur.

Voilà pour l'égalité.

En France c'est encore pire.

Tu te souviens l'enthousiasme que produisit chez la jeunesse studieuse de Yédo la nouvelle qu'une seconde République française venait de naître, et que sa devise était *Liberté, Egalité, Fraternité*. Nous prenions cette devise au sérieux. Singulière illusion, et que nos dix-huit ans seuls pouvaient expliquer. Au nom de cette fraternité nous nous contentions d'embrasser les jeunes filles du magasin d'en face, tandis qu'à Paris, au nom de cette même fraternité, on s'entr'égorgeait, et que la moitié des survivants envoyait l'autre moitié en Calédonie.

Voilà pour la fraternité.

Au canton de Vaud, on ne s'égorge pas, ou du moins très peu; mais les différentes classes ou couches de la société s'aiment juste ce qu'il faut pour ne pas se hâter. La première, possesseur de titres anciens, démodés et souvent contestables, a perdu toute influence politique; elle vit reléguée à la campagne et s'occupe de chimie élémentaire, de la culture du Durham et de l'élève de la betterave. La seconde, ou bourgeoisie, est moins une classe proprement dite qu'une agglomération de vilains bien ou mal décrassés. Esprit, sottise, loyauté, bassesse, indépendance, lâcheté; tout s'y trouve, s'y choque et s'y rencontre; corps sans cohésion, sans principes politiques arrêtés; tour à tour courtisant l'aristocrate et flattant les plus sots instincts populaires, gardant le pouvoir grâce à d'éternels compromis et en attendant que le peuple s'en empare. Telle est la bourgeoisie; son règne a duré dix-huit ans en France, il a duré trois fois ce chiffre dans le canton de Vaud.

A un autre degré de l'échelle sociale je trouve le peuple, travailleur qui ne compte que sur la vigueur de son bras et la bonté de la Providence pour se procurer le pain du lendemain. Ici je rencontre un type bien supérieur à ses congénères des autres Etats de l'Europe. Citoyen et soldat d'un pays libre, sa dignité s'est accrue. Il est indépendant par caractère, instruit, intelligent, son œil est vif, sa parole est brève, rude, on le croirait fait pour commander. On lui reproche d'être frondeur, gouailleur, et de faire trop aisément le coup de poing. Sa devise *vraie* est: « Gare à qui me touche. » Après réflexion, je me demande si ce n'est pas à ce troisième ordre de la société que le canton de Vaud doit, en grande partie du moins, d'être un Etat libre et prospère? *That is the question.*

CHUM.

Excentricités du luxe romain et du luxe moderne.

(Fin.)

Les costumes des anciens n'étaient pas seulement plus simples, plus conformes à la nature et de meilleur goût, mais aussi, bien que la mode fut très sujette à varier, beaucoup plus stables que ceux des modernes. Si l'on cite l'exemple d'un riche parvenu romain qui changeait onze fois de toilette pendant un festin, on nous dit aussi qu'un dandy anglais, il y a 30 ou 40 ans, avait besoin chaque semaine, pour son usage, de 20 chemises, de 24 mouchoirs, de 9 ou 10 pantalons d'été et de 30 cravates. Un manteau de pourpre du meilleur teint ne coûtait que 3,000 francs environ. Un Anglais du temps de la reine Elisabeth rapporte, comme une chose très ordinaire, que le produit de la vente de mille troncs de chênes et de cent têtes de bœufs passa dans un seul costume. Aujourd'hui, un châle des Indes, tissu de la plus fine laine de cachemire, coûte environ 7,500 francs, et les châles d'imitation française coûtent de 1,500 à 2,000 francs. — Les perruques longues du siècle passé coûtaient jusqu'à 4,000 francs.

A Rome, les pierres précieuses étaient moins en usage que les perles. On employait celles-ci même à décorer les appartements. Ainsi, Néron avait une chambre dont les murs en étaient complètement tapisés. Dans les temps modernes, Auguste-le-Fort, électeur de Saxe, a porté plus de 2 millions de pierreries sur un seul habit. Marie de Médicis, au baptême de son fils, portait une robe garnie de 32,000 perles et de 3,000 diamants.

On n'a pas de données très précises sur l'emploi des parfums dans l'antiquité; mais il se peut que maîtresse dame eut alors, dans les magasins des parfumeurs, des comptes ouverts aussi élevés que celui de Marion Delorme (17^e siècle) qui se trouva devoir, un jour, à un seul parfumeur, quelque chose comme 187,500 francs pour les fournitures de l'année.

Le luxe des bâtiments n'a peut-être été poussé, à nulle autre époque, aussi loin qu'aux temps d'Auguste à Vespasien. Bien des circonstances se réunissaient alors pour faire prendre au luxe un développement inouï, et particulièrement dans cette branche. Ce qui se montre surtout dans les constructions dont Rome se couvrait alors, c'est la tendance à l'imposant et au colossal, qui se laissait facilement aller, dans ces écarts, à l'extravagance. Mais si les anciens palais romains l'emportaient peut-être en magnificence sur les châteaux modernes, il n'est pas douteux que ceux-là n'avaient rien de comparable à nos parcs et à nos serres.

Le luxe développé dans les proportions les plus grandioses était celui de la propriété. Les ruines et les vestiges, si fréquents et en partie si importants d'aqueux romains, font honte au monde moderne de n'être arrivé que si tard à bien reconnaître toute l'importance de ces établissements hydrauliques. Dans les villes de province, comme à Rome, la fourniture d'une eau bonne et abondante formait un des objets principaux de la sollicitude des communes.

Ainsi, le vieux Lyon, quoique situé sur une hauteur, était richement pourvu d'eau de source pure et saine; le Lyon moderne, couché dans la plaine, entre deux puissants cours d'eau, est obligé de se contenter d'une eau puante, de canaux impurs et d'un air insalubre.

Les aqueducs fournissaient d'eau les thermes ou établissements de bains publics et privés. L'habitude de prendre un bain chaque jour était devenue générale au commencement de notre ère. Sénèque, un rigoriste, trouve un symptôme de décadence des mœurs dans ce raffinement des soins de propreté, vu que, dans le bon vieux temps, on se lavait bien tous les jours les bras et les jambes, mais on ne prenait un bain complet que tous les huit jours.

De nos jours, l'Etat ou les villes font encore de temps à autre des dépenses extraordinaires pour des bâtiments d'utilité publique. Ainsi, l'on construit à Paris un Hôtel-Dieu qui a déjà engouffré 37,900,000 francs, et tout annonce qu'il coûtera au moins 42 millions, probablement davantage. Si l'Hôtel-Dieu finissait par contenir les 800 lits projetés, chacun d'eux ne coûterait pas moins de 52,500 francs. Mais, au dire d'un grand nombre de médecins éminents, pour que l'établissement puisse rendre des services acceptables, il faudra que sa population ne dépasse jamais 400 à 450 malades. A ce compte, chaque lit effectif arriverait finalement à la somme colossale de 93,333 à 105,000 francs (1).

Le luxe de l'Etat et des riches particuliers portait en grande partie sur des objets provenant des jouissances auxquelles tout le peuple était à même de prendre part. Les édifices magnifiques élevés à Rome par les empereurs pour l'usage du public, les thermes surtout, les spectacles donnés par la munificence des empereurs et des hauts fonctionnaires, les distributions de blé, quelque condamnable que tout cela doive paraître au point de vue de l'économie politique comme de celui de la morale, profitaient cependant à la population entière, tandis que les sommes énormes qui ont passé dans les constructions de luxe et les fêtes somptueuses des cours modernes tournaien exclusivement à l'avantage ou n'étaient dépensées que pour l'agrément d'un petit nombre de privilégiés seuls admis à la faveur d'en jouir. Le luxe romain avait donc, avant tout, un caractère démocratique.

A. R.

(1) Bons contribuables, payez, dit le *Charivari* à cette occasion, et ceux qui commettent d'aussi effroyables bêtises seront considérés.

On sait que la loi permet de libérer de la fréquentation des écoles certains élèves, si leur instruction est suffisamment avancée. Il est à peine besoin de dire qu'on s'inquiète en général fort peu de la condition imposée, témoin cette missive adressée à l'autorité scolaire et qu'on dirait arrangée à plaisir.

*** le 9 mars 1869.

Monsieur le Président de l'Instruction publique.
Messieurs,

Je viens au nom de mon père pour obtenir mon congé absolu de mon fils Adrien parce qu'il ne peut plus écrire, il y a longtemps que mon père ne peut presque pas travailler nos terres et je remplace un domestique.

Je suis à la 1^{re} classe primaire de ***. On se recommande bien à ses messieurs d'avoir la bonté de faire leur possible pour me l'accorder vu que je suis né le 10 mars 1854.

Recevez nos salutations agréables.

Nous nous plaignons, l'autre jour, à un voyageur de commerce, abonné au *Conteur*, de la disette des nouvelles et des faits divers du mois de juillet. Je n'ai plus rien à vous conter, lui disais-je, tout est au calme plat, tout le monde est parti, la chaleur paralyse tout, et cependant point de vacances pour le journaliste : L'abonné attend ; il faut le servir.

Eh bien, dit-il, faites comme moi, ne vous occupez plus jamais des vivants, prenez chez les morts le prétexte de vos chroniques et vous serez toujours sûr de n'être point au dépourvu. Vos lecteurs s'habitueront vite, du reste, à votre manière de travailler.

— Mais, quel rapport peut-il exister entre votre profession et la mienne ? lui répondis-je. Vous voyez pour placer des vins, et puis, comment pouvez-vous n'avoir affaire qu'aux morts ? je serais curieux de le savoir.

— C'est bien simple, répliqua le commis-voyageur. Je me procure chaque matin la liste des gens décédés qui ont une certaine fortune et laissent un bel héritage, sans dettes ni contestations, un héritage d'ascendant ou de collatéral, à un degré très rapproché. Sur cette liste, je choisis mes pratiques, je prends des informations chez nos correspondants et j'expédie à l'heureux décédé une belle et bonne fourniture de vins de prix, avec une épître ainsi conçue :

« Monsieur (ici le nom du défunt), vous recevrez par le voiturier les cinq, six ou huit pièces de Beaune, de Thorins (ici l'étiquette et le chiffre des pièces) que vous m'avez commises le »

Et ma maison y appose son cachet.

Celui qui vient d'hériter n'hésite pas à faire honneur à ce qu'il croit être un engagement de son bienfaiteur, et il consomme même ce vin avec plus de plaisir qu'aucun autre.

A l'ouïe de cette manière de faire nous ne pûmes nous empêcher de nous écrier : « Mais c'est un métier de filou, que vous faites là ! »

— Vous êtes naïf, se conta-t-il de répondre, trois fois naïf. Vous ne saurez jamais ce que c'est que le commerce.

L. MONNET.